Le comité du tennis pour vétérans sera responsable d’administrer et d’approuver les classements pour vétérans au nom de Tennis Canada.

# ÉPREUVES/tourNOIS

Les tournois devront comprendre les Championnats canadiens Steve Stevens de tennis pour vétérans, les Championnats canadiens en salle (est et ouest) de tennis pour vétérans, des épreuves de catégorie 3 ou mieux sanctionnées par l’ITF dans la catégorie d’âge appropriée et les tournois pour vétérans organisés par les associations provinciales de tennis à des fins d’admissibilité aux classements. Les associations provinciales sont responsables de désigner à l’avance les tournois qui porteront le statut de Tiers III.

# CATÉGORIES D’ÂGE

À moins d’avis contraire du comité, les catégories d’âge, en années, pour lesquelles des points de classement seront accordés sont les suivantes :

* HOMMES : 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80 et 85
* FEMMES : 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75 et 80

Pour être admissible dans une catégorie d’âge, le joueur doit avoir atteint ou devra atteindre l’âge de cette catégorie au 31 décembre de l’année de classement.

# catÉgories DE TOURNOIS

De temps en temps, le comité déterminera les catégories de tournois, qualifiées de Tiers. Toutes les épreuves régionales et provinciales accordant des points de classement **DOIVENT** être ouvertes à tous les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence. Des points d’un Tiers inférieur seront accordés à toute région ou province qui restreindra la participation des Canadiens.

Les Tiers sont les suivants :

# Tiers I Les Championnats canadiens Steve Stevens de tennis pour vétérans

**Tiers II** Les Championnats canadiens en salle de tennis pour vétérans — est et ouest

**Tiers III** Les épreuves/tournois catégories d’âge désignés (annuellement) par Tennis BC, l’Ontario Tennis Association, Tennis Québec, Tennis Alberta ainsi que le Masters de l’Atlantique et les tournois ITF de catégorie 3.

**Tiers IV** Les épreuves/tournois catégories d’âge désignés (anuellement) par Tennis Manitoba, la Saskatchewan Tennis Association, la Nova Scotia Tennis Association, la New Brunswick Tennis Association, la P.E.I. Tennis Association et la Newfoundland & Labrador Tennis Association.

**RÈGLEMENTS DU CLASSEMENT ET ADMISSIBILITÉ**

1. (a) Pour être admissible à participer à un tournoi canadien de tennis pour vétérans, un joueur doit être citoyen canadien ou immigrant reçu.

(b) Pour être admissible à un classement canadien de simple ou de double dans une catégorie d’âge donnée, un joueur doit avoir atteint ou atteindre l’âge prescrit au cours de l’année de classement (année civile).

2. Un joueur doit participer à **DEUX** tournois, dont un **DOIT** être les Championnats canadiens Steve Stevens de tennis pour vétérans.

Le deuxième tournoi de qualification peut être les Championnats canadiens en salle de tennis pour vétérans (est ou ouest), une épreuve catégorie d’âge désignée par les associations provinciales ou régionales, un tournoi ITF admissible du Tiers III ou une épreuve du Tiers IV.

1. Les joueurs obtiendront un classement canadien pour la catégorie dans laquelle ils ont pris part aux Championnats canadiens d’été selon un système de points. Si un joueur participe à plus d’un tournoi du groupe des épreuves de qualification, le meilleur résultat sera ajouté aux points obtenus dans le cadre des Championnats canadiens d’été. Si un joueur évolue dans une catégorie plus jeune, il obtiendra des points dans sa propre catégorie d’âge. Les joueurs sont fortement encouragés à consulter les divers tableaux de points afin de comprendre comment ils peuvent accumuler le plus de points pour le « deuxième tournoi de qualification ».
2. Des ponts seront accordés dès le premier tour.

4. Aucun point ne sera accordé si le joueur se retire du tournoi après la date limite d’inscription, mais avant le début des matchs.

5. Un tournoi à la ronde doit être disputé lorsqu’il y a entre quatre et six inscriptions dans une catégorie de simple ou de double. Dans le cas d’une égalité entre ces joueurs, le classement sera déterminé selon le différentiel de points en commençant par les manches, puis les parties. S’il y a égalité entre deux joueurs du tournoi à la ronde, le résultat de l’affrontement entre ces deux joueurs brisera l’égalité. L’épreuve sera annulée ou combinée si moins de quatre joueurs se sont inscrits. Pour toutes les autres épreuves, les points seront octroyés selon les tableaux de points.

6.. Les tableaux de points pour toutes les catégories, exprimés en Tiers, comprennent des tableaux distincts pour le simple et le double des Championnats canadiens en salle et d’été. Il faut noter que le simple comprend des consolations de type « feed-in ». Les points pour les Tiers II, III et IV sont compris dans les tableaux. Il n’y a pas de « feed-in » pour ces Tiers, mais les demi-finalistes qui auront perdu doivent disputer un match pour les 3e et 4e places.

|  |
| --- |
| *Ces règlements révisés, y compris les tableaux de points, ont été approuvés par le comité canadien de tennis pour vétérans en décembre 2016.* |

**TABLEAUX DE POINTS**

Tableau du Tiers I pour le simple avec consolations de type « feed-in » pour tous les perdants jusqu’aux quarts de finale :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **RANG FINAL** | POINTS | RANG FINAL | POINTS |
| Gagnant | 1500 | 9 - 12 | 240 |
| Finaliste | 900 | 13 - 16 | 194 |
| 3e | 668 | 17 - 24 | 144 |
| 4e | 540 | 25 - 32 | 117 |
| 5e | 458 | 33- 48 | 87 |
| 6e | 400 | 49 - 64 | 70 |
| 7e et 8e | 324 |  |  |

Tableau du Tiers II pour le simple avec consolations de type « feed-in » pour tous les perdants jusqu’aux quarts de finale :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| RANG FINAL | POINTS | RANG FINAL | POINTS |
| Gagnant | 600 | 9 - 12 | 96 |
| Finaliste | 360 | 13 - 16 | 78 |
| 3e | 267 | 17 - 24 | 58 |
| 4e | 216 | 25 - 32 | 47 |
| 5e | 183 | 33- 48 | 35 |
| 6e | 160 | 49 - 64 | 28 |
| 7e et 8e | 130 |  |  |

*N. B. Un joueur qui perd au premier tour du tableau principal et du premier tour des consolations ne recevra qu’un seul point, peu importe le nombre de joueurs dans le tableau.*

Table du Tiers I pour le double sans consolations de type « feed-in » :

|  |  |
| --- | --- |
| **RANG FINAL** | POINTS |
| Gagnants | 1500 |
| Finalistes | 900 |
| Demi-finalistes | 540 |
| Quart de finalistes | 324 |
| Huitième de finalistes | 194 |
| Tour des 32 | 117 |
| Perdants du 1er tour | 70 |

Table du Tiers II pour le double sans consolations de type « feed-in » :

|  |  |
| --- | --- |
| **RANG FINAL** | POINTS |
| Gagnants | 600 |
| Finalistes | 360 |
| Demi-finalistes | 216 |
| Quart de finalistes | 130 |
| Huitième de finalistes | 78 |
| Tour des 32 | 47 |
| Perdants du 1er tour | 28 |

Tableau des Tiers III et IV pour le simple et le double :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| RANG FINAL | **III** | **IV** |
| Gagnant(s) | 400 | 150 |
| Finaliste(s) | 240 | 90 |
| Demi-finaliste(s) | 144 | 54 |
| Quart de finaliste(s) | 86 | 32 |
| Huitième de finaliste(s) | 52 | 19 |
| Tour des 32 | 31 | 12 |
| Perdants du 1er tour | 19 | 7 |